

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 14-001143 / 60879022  
SKYNIGHT SA, 1217 Meyrin  
Techniciens et monteurs: installation, exploitation et démontage de leurs équipements sur mandats des clients (spectacles divers)  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
70 H  
01.06.2014–31.05.2017 (Renouvellement)

### **Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- 14-002052 / 51217243  
Aptasic SA, 2017 Boudry  
Ingénierie/production: Mise en place de programmes de test pour la production  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
2 H  
01.09.2014–31.08.2017 (Renouvellement)

### **Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 14-002054 / 52284691  
Adax S.A., 2022 Bevaix  
Décolletage (chargement des barres de matière)  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 H  
01.11.2014–31.10.2017 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

6 août 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail